

## Séance du Conseil Municipal Du 03 juillet 2020

**Le 03 juillet deux mille vingt,**

Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous les présidences respectives de Monsieur Ludovic GERAUDIE, Maire, et Monsieur Lucien COURTIAUD, en qualité de doyen de l'assemblée

**Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2020**

**Présents : M. Ludovic GERAUDIE – Mme Corinne JUST – M. Christophe BARBE – Mme Christine DESMAISONS – M. Richard RATINAUD – Mme Claire LASPERAS – M. Fabien HUSSON – Mme Valérie GILLET – M. Saïd FETTAHI – Mme Pauline MARANDE – M. Sylvain BONGRAND – Mme Brigitte MEDARD – M. Jean-Marie TEXONNIERE – Mme Gaëlle BEAUNE – M. Jean-Marie PAILLER – Mme Nathalie PEROLES – M. Abdelaâziz FACIL – Mme Laetitia COTARD – M. Thierry LORCIN – Mme Véronique TRICARD – Mme Valérie CHATENET – M. Damien PETIT - M. Denis LIMOUSIN - Mme Nadine PECHUZAL - M. Laurent COLONNA - Mme Paule PEYRAT – M. Lucien COURTIAUD – Mme Géraldine BELEZY**

**Représenté : M. Grégory BOUCHEREAU par M. Christophe BARBE**

**Madame Géraldine BELEZY a été élue secrétaire de séance**

- 
- 20/2020 - Installation du Conseil Municipal
  - 21/2020 - Election du Maire
  - 22/2020 - Désignation du nombre d'adjoints
  - 23/2020 - Election des Adjoints
- 

**Madame le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers municipaux.**

### **DELIBERATION n°20/2020**

#### **Installation du Conseil Municipal**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 06 juillet 2020

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 06 juillet 2020

Madame Isabelle BRIQUET, Maire, après appel nominal, donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections qui se sont déroulées le 28 juin 2020.

La liste conduite par Monsieur Ludovic GERAUDIE - tête de liste « Engagés pour Le Palais » - a recueilli 52,45 % des suffrages et a obtenu 23 sièges, sont élus :

Monsieur	Ludovic	GERAUDIE
Madame	Corinne	JUST
Monsieur	Christophe	BARBE
Madame	Christine	DESMAISONS
Monsieur	Richard	RATINAUD
Madame	Claire	LASPERAS
Monsieur	Fabien	HUSSON
Madame	Valérie	GILLET
Monsieur	Saïd	FETTAHI
Madame	Pauline	MARANDE
Monsieur	Sylvain	BONGRAND

Madame	Brigitte	MEDARD
Monsieur	Jean-Marie	TEXONNIERE
Madame	Gaëlle	BEAUNE
Monsieur	Jean-Marie	PAILLER
Madame	Nathalie	PEROLES
Monsieur	Abdelaâziz	FACIL
Madame	Laetitia	COTARD
Monsieur	Thierry	LORCIN
Madame	Véronique	TRICARD
Monsieur	Grégory	BOUCHEREAU
Madame	Valérie	CHATENET
Monsieur	Damien	PETIT

La liste conduite par Monsieur Denis LIMOUSIN - tête de liste « Ensemble pour le Palais : la gauche ouverte et solidaire » - a recueilli 32,70 % des suffrages et a obtenu 4 sièges, sont élus :

Monsieur	Denis	LIMOUSIN
Madame	Nadine	PECHUZAL
Monsieur	Laurent	COLONNA
Madame	Paule	PEYRAT

La liste conduite par Monsieur Lucien COURTIAUD - tête de liste « Le Palais 2020 : tous unis » - a recueilli 14,83 % des suffrages et a obtenu 2 sièges, sont élus :

Monsieur	Lucien	COURTIAUD
Madame	Géraldine	BELEZY

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Madame Isabelle BRIQUET après avoir indiqué qu'il s'agissait de la dernière fois qu'elle prenait la parole en tant de Maire du Palais-sur-Vienne cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir Monsieur Lucien COURTIAUD en vue de procéder à l'élection du Maire.

Monsieur Lucien COURTIAUD prend la présidence de la séance ainsi que la parole et propose de désigner Madame Géraldine BELEZY comme secrétaire de séance.

Madame Géraldine BELEZY est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur Lucien COURTIAUD dénombre vingt-huit conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'ordonnance du 2020-562 du 13 mai 2020 est respecté.

***Après installation du Conseil Municipal, Madame Isabelle BRIQUET cède la présidence à Monsieur Lucien COURTIAUD, doyen de l'assemblée. Après un nouvel appel de l'ensemble des conseillers municipaux, Monsieur Lucien COURTIAUD demande qui est candidat à l'élection de Maire. Monsieur Ludovic GERAUDIE propose sa candidature au nom du groupe « Engagés pour Le Palais ».***

***Il est ensuite procédé aux opérations de vote***

#### **DELIBERATION n°21/2020**

##### **Election du Maire**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 06 juillet 2020

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 06 juillet 2020

Monsieur Lucien COURTIAUD doyen de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L 2122-4 dispose que « le Maire et les Adjointes sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres ... ».

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire et les Adjointes sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Monsieur Lucien COURTIAUD sollicite deux volontaires comme assesseurs : Monsieur Denis LIMOUSIN et Monsieur Damien PETIT acceptent de constituer le bureau.

Monsieur Lucien COURTIAUD demande alors s'il y a des candidats.

Monsieur Ludovic GERAUDIE propose sa candidature au nom du groupe « Engagés pour Le Palais ».

Monsieur Lucien COURTIAUD enregistre la candidature de Monsieur Ludovic GERAUDIE et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son bulletin dans l'urne.

Après le vote de chaque conseiller, il a été procédé immédiatement au dépouillement.

Monsieur Lucien COURTIAUD proclame les résultats :

* nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
* nombre de bulletins nuls ou assimilés :	0
* nombre de bulletins blancs :	5
* suffrages exprimés :	24
* majorité requise :	13

A obtenu : Monsieur Ludovic GERAUDIE

24 voix

**Monsieur Ludovic GERAUDIE** ayant obtenu la majorité absolue des voix **est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.**

Monsieur GERAUDIE prend la présidence et remercie l'assemblée.

#### Monsieur le Maire

*Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Mesdames Messieurs, je suis particulièrement ému et fier de l'honneur que vous me faites avec cette élection au poste de maire et je vous en remercie. Cette soirée vient consacrer la fin d'un processus électoral qui avouons le n'en finissait pas. Je ne reviendrai pas sur la crise sanitaire qui a durement touché le pays et notre commune, mais celle-ci a immanquablement un impact important sur l'organisation des prochaines semaines de notre vie municipale. En d'autres termes, la période d'été sera mise à profit, un peu plus que de coutume, pour mettre en place notre fonctionnement et nos représentations pour la durée de la mandature. Au-delà des délais restreints qui s'imposent à nous, la crise du nouveau coronavirus aura surtout eu des conséquences sur la participation à ce scrutin municipal, d'ordinaire propice à une véritable mobilisation des électeurs. Or, cette année, le premier, et surtout le second tour de ces élections ont malheureusement battu des records d'abstention. Nous ne sommes d'ailleurs pas certains que les craintes sanitaires que chacun comprend, soient les seules responsables de cette désaffection de nos concitoyens. Désormais élus, quelles que soient nos idées, nos appartenances politiques, nous devons tous nous interroger sur le sens de ce message qui a été adressé ici, au Palais, mais aussi partout dans l'agglomération de Limoges, le département et la France. Cette démobilisation citoyenne ne doit pour autant pas entacher la légitimité du scrutin. Chacun est libre de s'exprimer ou non par les urnes, et force est de constater que les règles étaient les mêmes pour toutes les forces en présence. Cette élection source de légitimité est donc porteuse de responsabilités. Les électrices et électeurs qui se sont déplacés ont fait le choix démocratique de nous accorder leur confiance, il s'agira pour le maire que je suis désormais, et au-delà pour l'ensemble de l'équipe municipale d'en être digne. Cette équipe, mon équipe, qui siège aujourd'hui autour de ce conseil, m'a accompagné pendant de longs mois, d'abord sur le terrain des idées pour élaborer notre projet, ensuite, sur le terrain tout court, avant le confinement évidemment. Je tiens à la saluer chaleureusement, sans oublier nos amis qui ont fait un travail formidable pendant la période, et qui ne peuvent toutefois pas se retrouver à nos côtés ans ce conseil. J'adresse également mes salutations Républicaines, aux élus des deux équipes auxquelles nous avons été confrontés. L'adversité politique a toujours le mérite de faire vivre la*

démocratie, quel que soit le contexte national ou international qui s'impose à nous. Chers élus de l'équipe majoritaire, ou des équipes minoritaires, soyez les bienvenus dans ce conseil. Je contacterai dans la semaine les deux candidats têtes de listes afin de leur faire des propositions quant au fonctionnement de nos commissions municipales. Je souhaiterais maintenant adresser un mot à Isabelle BRIQUET, qui peut quitter ses fonctions avec le sentiment du devoir accompli. Même si, à titre personnel, je n'ai effectué qu'un mandat à ses côtés, j'ai pu mesurer sa capacité de travail, de réflexion et de grande humanité. Je sais que sa passion pour la vie publique ne s'arrêtera pas ce soir, je serai à ses côtés comme elle l'a toujours été pour moi, depuis le jour où elle m'a demandé de l'aider à imaginer l'avenir de notre commune. Cette élection au poste de Maire est avant tout un passage de relai, et je m'efforcerai, à ma manière, de poursuivre sur le chemin qu'Isabelle a commencé à tracer. Cet avenir, notre avenir, sera étroitement lié à l'évolution de la Communauté Urbaine. Soyez certains que, quelle que soit ma place au sein de notre EPCI, je donnerai toute mon énergie pour que la commune profite des politiques communautaires comme le feront à n'en pas douter tous les conseillers communautaires du Palais. Notre avenir, c'est également la concrétisation d'un certain nombre de projets que nous avons portés collectivement :

- Un nouveau centre-ville
- La reconquête des friches industrielles
- Des mesures concrètes en faveur de l'environnement et de la transition énergétique
- L'amélioration du cadre de vie et de la tranquillité pour toutes les générations
- Des investissements dans les écoles pour la jeunesse
- La valorisation des bords de Vienne
- La création d'un Comité des Fêtes

Ces propositions ne sont, bien sûr, pas exhaustives et nous n'aurons pas trop de six ans pour lancer leur concrétisation. Pour conclure, je tiens à vous encourager. Chers élus, de tout bord, vous avez fait le choix de vous engager pour votre commune, de lui accorder du temps, d'être attentif à l'ensemble de vos concitoyens. Sachez que faire de la politique, s'attacher au devenir de sa cité est particulièrement honorable, et que je suis d'ores et déjà fier d'être à vos côtés aujourd'hui, fier, d'être votre nouveau maire ! Je vous remercie.

#### **DELIBERATION n°22/2020**

##### **Désignation du nombre d'Adjoints**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 06 juillet 2020

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 06 juillet 2020

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

Notre effectif légal de 29 conseillers municipaux nous permet un nombre maximal de HUIT adjoints.

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre d'adjoint à SIX

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

#### **DECIDE DE**

- **FIXER** à SIX le nombre des adjoints.

**Après appel de candidature de Monsieur le Maire dans le cadre de l'élection des adjoints, une seule liste est déposée. Monsieur Christophe BARBE tête de liste annonce les noms dans l'ordre suivant : Monsieur Christophe BARBE, Madame Corinne JUST, Monsieur Richard RATINAUD, Madame Christine DESMAISONS, Monsieur Fabien HUSSON, Madame Valérie GILLET.**

**Il est ensuite procédé aux opérations de vote**

#### **DELIBERATION n°23/2020**

##### **Election des Adjoints**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 06 juillet 2020

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 06 juillet 2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à **SIX**,

Monsieur le Maire rappelle que les Adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Aussi, si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après un appel de candidature, une seule liste a été déposée comportant les noms suivants : BARBE Christophe, JUST Corinne, RATINAUD Richard, DESMAISONS Christine, HUSSON Fabien, GILLET Valérie.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Après le vote de chaque conseiller, il a été procédé immédiatement au dépouillement.

Monsieur le Maire proclame les résultats :

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne	29
<b>A déduire</b> Bulletins nuls	1
<b>A déduire</b> Bulletins blancs	4
<b>Reste</b> Suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13
La liste de Christophe BARBE a obtenu :	<b>24</b>

La liste de M. **Christophe BARBE** ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- M. Christophe BARBE 1<sup>er</sup> adjoint au Maire
- Mme Corinne JUST 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire
- M. Richard RATINAUD 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire
- Mme Christine DESMAISONS 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire
- M. Fabien HUSSON 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire
- Mme Valérie GILLET 6<sup>ème</sup> adjoint au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fin de la séance à 20h15

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2020

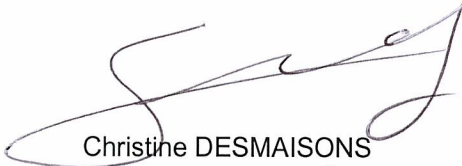
SIGNATURES POUR  
APPROBATION  
DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 03 JUILLET 2020

Ludovic GERAUDIE

Christophe BARBE

Corinne JUST

Richard RATINAUD



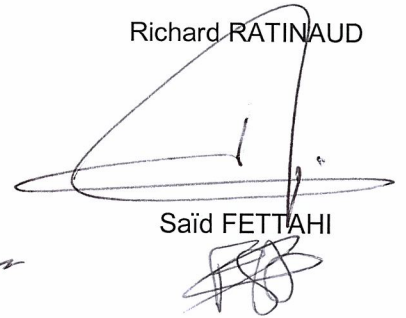
Christine DESMAISONS



Fabien HUSSON



Valérie GILLET



Saïd FETTAHI

Jean-Marie TEXONNIERE

Thierry LORCIN

Brigitte MEDARD

Véronique TRICARD



Jean-Marie PAILLER



Abdelaâziz FACIL



Valérie CHATENET



Gaëlle BEAUNE



Nathalie PEROLES



Laetitia COTARD



Claire LASPERAS



Grégory BOUCHEREAU

Excusée



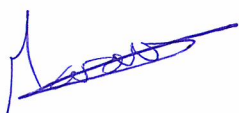
Pauline MARANDE



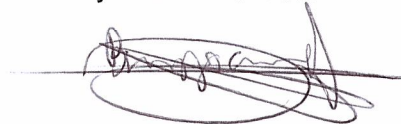
Sylvain BONGRAND

Damien PETIT

Denis LIMOUSIN




Nadine PECHUZAL



Paule PEYRAT



Laurent COLONNA



Lucien COURTIAUD

Excusée

Excusé



Géraldine BELEZY

